



## **Compte rendu du Comité technique Approches Territoriales Intégrées**

Vendredi 4 janvier 2019

Par Consultation Écrite

### **Objet de la consultation**

Les membres du Comité Technique ont été consultés de façon dématérialisée du 20 décembre 2018 au 4 janvier 2019, conformément au point II du Règlement Intérieur du Comité Technique des Approches Territoriales Intégrées (ATI).

L'objet de cette consultation portait sur la modification du plan de financement relative à deux dossiers :

1. « **Restauration et aménagement muséographique du château médiéval de Puisserguier** » porté par la commune de Puisserguier.
2. « **Restauration de la cathédrale de Saint-Pons de Thomières : 2<sup>ème</sup> tranche** » porté par la commune de Saint-Pons de Thomières.

\*\*\*\*\*

Dix sept membres se sont prononcés sur la demande de modification, à savoir :

#### **Collège Privé: 7 membres**

3 titulaires : BEUGNON Guilhem, FROIDEVEAUX Claude, ROMBEAUX Christophe.

4 suppléants : BACHELOT Olivier, FRISSANT Françoise, MIQUEL Raymond, RONZIER Françoise.

#### **Collège Public: 10 membres**

7 titulaires : BADENAS Jean-Noël, BOUTES Francis, ÉTIENNE Norbert, LAFAURIE Jean-Louis, OLMOS Martine, POLARD Pierre, QUÉROL Sylvie.

3 suppléants : BOSCH Bernard, FALIP Jean-Luc, SALLES Luc.

#### **Comptage des voix exprimées :**

- Collège Privé : 3 membres titulaires, 4 suppléants dont 6 votants, soit 6 voix délibératives.
- Collège Public : 7 membres titulaires, 3 suppléants dont 9 votants, soit 9 voix délibératives.

**Rappel** : Le règlement prévoit : passé le délai de la consultation ou sans réponse de la part des membres du comité, leur accord à la proposition de modification du plan de financement est considéré comme acquis.

\*\*\*\*

# 1- « Restauration et aménagement muséographique du château médiéval de Puisserguier »

## Objectifs du projet :

Propriétaire du château, la commune souhaite aménager un espace muséographique pour présenter une partie des collections du site archéologique de la Rouquette où une vaste nécropole celtique datant du premier âge de Fer a été découverte et fouillée en 2003 et 2005. La visite du château médiéval sera renforcée par la présentation de ces vestiges archéologiques que la DRAC confierait à la commune.

Par ailleurs, cet espace muséographique sera le lieu d'expositions de closoirs (éléments du plafond peint) découverts inopinément dans l'ancienne maison du Viguiier. Un vaste programme de restauration (dépose des closoirs, analyse dendrochronologique, analyse des pigments, protocoles de restauration, reportage vidéo) doit permettre de valoriser ce patrimoine médiéval et les savoir-faire.

Le projet prévoit d'améliorer l'accueil et l'interprétation du patrimoine, d'affirmer notre identité, de transmettre des clés de compréhension sur l'histoire d'un pays, de proposer une offre patrimoniale complémentaire et d'offrir un tourisme de qualité.

Pour le futur Pays d'Art et d'Histoire, il s'agit de répondre à un enjeu fort de sauvegarde, de valorisation et de promotion de l'architecture et du patrimoine, naturel et culturel, ainsi que de renforcer la médiation patrimoniale et la sensibilisation de la population.

## Plan de financement :

Plan de financement proposé par le chef de file le 08-12-2017

HT

Dépenses		Recettes		Taux DPT
Aménagement intérieur	72 255,00 €	Autofinancement	21 885,87 €	20,00%
Aménagement extérieur	26 330,00 €	CD34	27 000,00 €	24,67%
Honoraires de Maitrise d'Oeuvre	10 844,35 €	Etat - DRAC	22 500,00 €	20,56%
		FEDER	38 043,48 €	34,77%
<b>Total</b>	<b>109 429,35 €</b>	<b>Total</b>	<b>109 429,35 €</b>	<b>100,00%</b>

Dépenses publiques nationales

Collectivités partenaires	Date de délibération	Subvention demandée
Etat - DRAC*	05/10/2017	22 500 €
Conseil Départemental de l'Hérault	Dossier voté en 2018	27 000 €
<i>L'assiette des dépenses éligibles retenue par la DRAC s'élève à 90 000 € H.T.</i>		

Plan de financement proposé par le Service Instructeur le 18-12-2018

HT

Dépenses		Recettes		Taux DPT
Réhabilitation, restauration bâtiment	98 585,00 €	Autofinancement*	11 313,00 €	10,06%
Honoraires de Maitrise d'Oeuvre	13 915,00 €	CD34	28 687,00 €	25,50%
		Etat - DRAC**	22 500,00 €	20,00%
		FEDER	50 000,00 €	44,44%
<b>Total</b>	<b>112 500,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>112 500,00 €</b>	<b>100,00%</b>

Dépenses publiques nationales

Collectivités partenaires	Date de délibération	Subvention demandée
Etat - DRAC**	05/10/2017	22 500 €
Conseil Départemental de l'Hérault	09/04/2018	28 687 €
* L'autofinancement est porté à 10% car le site est classé Monument Historique (MH)		
** L'assiette des dépenses éligibles retenue par la DRAC s'élève à 90 000 € H.T.		

## 2. «Restauration de la cathédrale de Saint-Pons de Thomières : 2<sup>ème</sup> tranche»

### Objectifs du projet :

Les objectifs directs sont de préserver l'édifice et le mettre en valeur.

Indirectement, la requalification de la cathédrale permet de renforcer l'attractivité du territoire et de développer le tourisme patrimonial de la destination.

### Plan de financement :

Plan de financement	Dépenses		Recettes		Taux DPT
proposé par le chef de file le 26-06-2018	Phase 2 : Maçonnerie, Échaffaudage, Charpente, Menuiserie bois, Serrurerie, Ferronnerie, Vitrail, Plâtrerie, Restauration de décor peint.	503 500,00 €	Autofinancement	100 700,00 €	20,00%
			ETAT-DRAC	251 750,00 €	50,00%
			CD34	43 600,00 €	8,66%
			FEDER	107 450,00 €	21,34%
	<b>Total</b>	<b>503 500,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>503 500,00 €</b>	

HT

Dépenses publiques nationales	Collectivités partenaires	Date de délibération	Subvention attribuée
	ETAT-DRAC	Notifié le 3/11/2017	251 750,00 €
	Conseil Départemental de l'Hérault	07/05/2018	43 600,00 €

Plan de financement	Dépenses		Recettes		Taux DPT
proposé par le Service instructeur le 18-12-2018	Phase 1 et 2 (Maçonnerie, Echaffaudage, charpente, Menuiserie bois, Serrurerie, Ferronnerie, Vitrail, Plâtrerie, Restauration de décor peint)	1 071 874,60 €	Autofinancement	214 374,92 €	20,00%
			ETAT-DRAC	516 750,00 €	48,21%
			CD34	131 933,00 €	12,31%
			REGION OC.	75 500,00 €	7,04%
	<b>Total</b>	<b>1 071 874,60 €</b>	<b>Total</b>	<b>1 071 874,60 €</b>	

HT

Dépenses publiques nationales	Collectivités partenaires	Date de délibération	Subvention attribuée
	ETAT-DRAC	Notifié le 21/11/2016 et le 3/11/2017	516 750,00 €
	Conseil Départemental de l'Hérault	Notifié le 14/04/2017 et le 07/05/2018	131 933,00 €

Suite à la consultation écrite de ses membres du 20 décembre 2018 au 4 janvier 2019, le Comité Technique acte la modification du plan de financement des 2 dossiers présentés supra :

### 1. « Restauration et aménagement muséographique du château médiéval de Puisserguier »

Commentaire éventuel des membres du COTECH : Néant

Avis du COTECH : **FAVORABLE**

### 2. « Restauration de la cathédrale de Saint-Pons de Thomières : 2<sup>ème</sup> tranche »

Commentaire éventuel des membres du COTECH : Néant

Avis du COTECH : **FAVORABLE**

## Nouvelle maquette ATI au 04/01/2019

Priorité d'investissement	Maquette initiale	Solde de la maquette au 26/06/2018	Montants modifiés par le Service instructeur	Solde de la maquette au 04/01/2019	FEDER restant à programmer en %
PI 3A	230 000,00 €	188 000,00 €	-42 000,00 €	230 000,00 €	100,00%
PI 2C	71 400,00 €	71 400,00 €	0,00 €	71 400,00 €	100,00%
PI 4A	194 000,00 €	179 315,00 €	0,00 €	179 315,00 €	92,43%
PI 4C	348 789,00 €	217 847,83 €	0,00 €	217 847,83 €	62,46%
PI 5B	70 520,00 €	70 520,00 €	0,00 €	70 520,00 €	100,00%
PI 6C	524 000,00 €	218 686,72 €	37 823,20 €	180 863,52 €	34,52%
<b>Total</b>	<b>1 438 709,00 €</b>	<b>945 769,55 €</b>	<b>4 176,80 €</b>	<b>949 946,35 €</b>	<b>66,03%</b>

Commentaire :

Sur la maquette ci-dessus, la somme de 42 000 € a été réintégrée sur la Priorité d'Investissement 3A.

En effet, le dossier porté par Initiative Béziers Ouest Hérault (IBOH), intitulé « **Promouvoir la création ou reprise d'entreprise** » et pré-sélectionné par les membres du Comité Technique ATI-FEDER le 26/06/2018 a été déclaré inéligible suite à l'instruction par les services de la Région.

Francis BOUTES,  
Président du Comité Technique ATI

Le 11 janvier 2019

\* \* \*

